



Crèche « Les P'tites Oreya »

Projet d'accueil

I. Contexte institutionnel :

Située au centre du petit village de Bergilers (commune d'Oreya) devant l'école communale maternelle du quartier, « Les P'tites Oreya » est une crèche autorisée, agréée et subventionnée par l'ONE, d'une capacité d'accueil maximale de 24 places.

Pouvoir Organisateur : CPAS de la commune d'Oreya

Direction : Mme Gérard Julie, infirmière spécialisée en pédiatrie et néonatalogie (¾ temps)

Une équipe de puéricultrices (6 équivalents temps plein)

Une équipe de techniciennes de surface (2 temps partiels)

Une ligne de bus TEC Oreya-Waremme (n°147) la dessert en semaine avec un arrêt à proximité.

Une place de parking pour personnes porteuses d'un handicap est prévue en haut devant l'entrée de la crèche ; pour les autres, le stationnement des voitures se fait au gré des places dans le quartier.

La crèche accueille les enfants de 7h00 à 18h00, du lundi au vendredi (jours ouvrables).

Nous accueillons tous les enfants depuis le terme du congé de maternité jusqu'à la scolarisation, sans discrimination, en fonction de nos disponibilités et selon la procédure d'inscription, avec cependant une priorité accordée aux enfants de la commune ou à ceux dont un des parents travaille ou suit une formation sur notre commune.

Chaque enfant est accueilli dans le respect de ses différences et dans un souci d'inclusion et d'épanouissement maximal.

La participation financière des parents (PFP) sera calculée, en fonction de vos revenu(s) mensuel(s) net(s), selon la circulaire PFP de l'ONE.

Dans la mesure de nos possibilités, nous essayons de participer à la vie sociale du quartier et de la commune (écoles, bibliothèque,...) , favorisant ainsi les relations avec les associations et les collectivités locales.

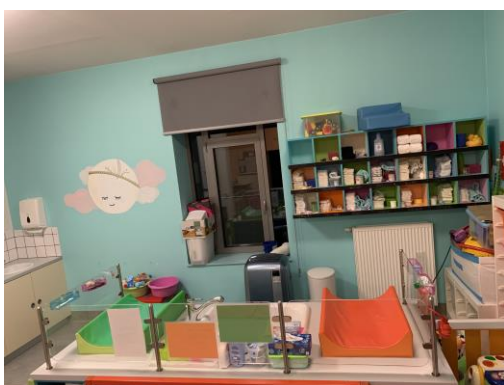
De même, nous nous informons des initiatives mises en place par les différents acteurs de la petite enfance afin de contribuer au développement d'une politique coordonnée de l'enfance.

II. Aménagement des lieux

Notre crèche s'organise en 6 groupes répartis sur 2 étages. D'une part, au premier étage se trouve le service des « bébés » avec 10 places partagées en 3 groupes et au rez-de-chaussée le service des « moyens - grands » avec 14 places partagées en 3 groupes.

Nous cherchons à créer une ambiance chaleureuse et agréable dans les différents espaces. Chacune des sections est aménagée et évolue en fonction du stade de développement des enfants qu'elle accueille. Le matériel utilisé et les jeux proposés sont en bon état et conformes aux normes de sécurité. L'aménagement des espaces est pensé pour prévenir les risques d'accident.

- L'espace des « bébés » est un espace de vie adapté aux bébés de 3 mois à environ 15 mois :



- L'espace des « moyens - grands » est un espace de vie adapté aux bambins d'environ 15 mois à 36 mois. Nous disposons de deux espaces de jeux (dans le service et dans le grand hall) où les 3 groupes peuvent se répartir au gré de leurs besoins et de leurs envies.





- Un espace modulable à l'étage :

Coin allaitement

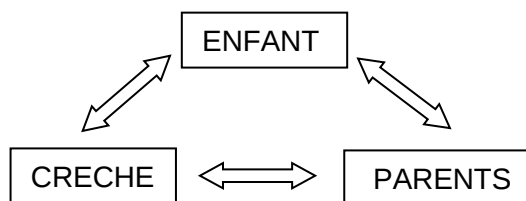
Coin 1ères familiarisation



Coin sensoriel : Aménagé alors avec des tapis, des coussins de diverses formes, textures et divers contenus, une lumière projecteur, une musique apaisante, des jouets sensoriels,...



III. Collaboration Crèche – Parents - Enfants



1. La direction et le Pouvoir Organisateur (PO) :

La direction est sous la responsabilité du Pouvoir Organisateur, le CPAS de la commune d'Oreye. Elle assure la gestion quotidienne du milieu d'accueil et est en contact régulier avec le PO, la coordinatrice accueil et l'inspectrice comptable de l'ONE, les puéricultrices, les techniciennes de surface, les parents et tous les enfants accueillis.

La direction a pour fonctions principales :

- Veiller à la mise en application du projet d'accueil et du contrat d'accueil
- Coordonner l'organisation générale du milieu d'accueil
- Assurer l'inclusion de tous les enfants
- Assurer la gestion administrative : inscriptions, gestion des dossiers individuels, facturation,...
- Assurer la gestion d'équipe
- Assurer un soutien aux parents (social, familial et santé)
- Assurer la gestion de la santé de la collectivité (enfants accueillis et personnel)
- Collaborer avec les partenaires externes à l'institution
- Gérer l'aspect logistique

Au quotidien, elle passe dans les services à différents moments de la journée. Elle prend le temps de créer un lien avec chaque enfant et de les observer dans leurs activités. Elle est alors disponible pour les puéricultrices, répond aux questions et participe aux diverses réflexions.

2. La puéricultrice de référence :

L'enfant a besoin de relations affectives stables pour construire son sentiment de sécurité. Notre choix s'est donc porté sur une organisation qui permet le suivi de l'enfant par une puéricultrice de référence.

Celle-ci s'occupe de l'enfant et le suit le plus longtemps possible lors de son séjour, presque jusqu'à son entrée à l'école maternelle.

Remarque : Lorsque les puéricultrices travaillent à temps partiel, le suivi est assuré par une deuxième puéricultrice, toujours la même. Nous parlons alors de coréférence.

Qu'est-ce, au juste, cette façon de faire ?

Chaque puéricultrice est la référente de plusieurs enfants. Elle veille à assurer la continuité pour chaque enfant du groupe qu'elle accompagne et porte les enfants « dans sa tête », c'est-à-dire qu'elle a en mémoire le vécu des enfants dont elle est référente.

- Elle l'accompagne dès ses premiers jours de familiarisation à la crèche,
- Chaque jour, elle lui prête une attention toute particulière en partageant avec lui des moments de relation privilégiée (change, repas, mise au lit, ...),
- Elle instaure des habitudes stables (présence de doudou, sieste toujours dans le même lit, espace jeux toujours aménagé de la même façon, rituels d'arrivée, de retour,...),
- Elle prend le temps d'observer l'enfant. Elle peut ainsi s'adapter au mieux à son rythme et à ses besoins qui évoluent,

- Elle est l'interlocutrice privilégiée auprès des parents du groupe d'enfants qu'elle accompagne et met tout en œuvre pour créer une relation de confiance avec eux.

Référence ne veut pas dire exclusivité. En effet, elle n'est pas la seule à intervenir auprès de l'enfant. Les autres collègues assurent le relais, selon l'horaire de roulement. Cela veut dire que la puéricultrice qui accueille l'enfant le matin ne sera pas celle qui lui dira au revoir le soir. Chaque puéricultrice s'occupe principalement du groupe d'enfants dont elle est référente mais elles sont amenées à intervenir avec bienveillance auprès de tous les autres enfants présents dans le service lorsque les besoins sont là.

3. L'enfant :

- *Chaque enfant est une personne unique.*
Il a des besoins, des désirs, et des goûts qui lui sont propres. Il a son rythme.
L'équipe veille à prendre en compte l'individualité de chaque enfant au sein du groupe.
- *L'enfant s'exprime au travers de ses émotions.*
Les puéricultrices l'encouragent à exprimer son ressenti. Elles accueillent l'émotion et accompagnent l'enfant en verbalisant ce qu'il vit, ce qu'il ressent.
- *L'enfant est un être compétent.*
Dès sa naissance, l'enfant présente de nombreuses compétences. Les puéricultrices l'aident à les développer à son propre rythme.
A cette fin, elles lui donnent une place active :
 - en le prévenant de ce qui va se passer,
 - en sollicitant sa participation lors du change, du repas,... et en attendant un signe de réponse,
 - en privilégiant les activités où il peut agir et expérimenter de façon autonome (activités sensorielles, psychomotrices, artistiques, de construction, jeux libres,...)
 - en ne le mettant pas dans une situation non maîtrisée (par exemple la position assise ou debout),
 - en lui assurant toute la liberté de mouvement dont il a besoin,
 - en lui donnant la possibilité de choisir son activité,
 - en répondant à ses sollicitations,
 - en l'accompagnant et en l'encourageant dans sa recherche d'autonomie,
 - en lui laissant le temps. Cela veut dire « ne pas interrompre l'enfant dans son mouvement, lui permettre d'aller au bout de son geste et de ce qu'il a commencé »,
 - en valorisant ses progrès sans compétition.
- *L'équipe adopte un langage correct, respectueux et adapté à l'enfant.*
- *L'équipe s'engage à être attentive à chaque enfant.*
- *L'accueil de l'enfant à besoins spécifiques :* Le milieu d'accueil favorise l'inclusion d'enfants ayant des besoins spécifiques, dans le respect de leur différence. Nous collaborons avec des services extérieurs tels que AIMA et PICSAP. Leurs équipes pluridisciplinaires sont un relais, une ressource pour les professionnelles.

4. Les parents :

Les parents sont reconnus comme partenaires actifs de l'équipe et de la direction.

Sachant que les enfants sont très influencés par le ressenti de leurs parents, il est essentiel de mettre en place et de consolider une relation de confiance basée sur une bonne communication et un respect mutuel.

Chaque parent a ses convictions et sa façon de faire ainsi que chaque membre de l'équipe. Nous ne partageons pas toujours les mêmes, mais nous avons un objectif commun : la recherche du bien-être de l'enfant.

Pour favoriser la communication et la rencontre entre les puéricultrices, la direction et les familles, nous avons mis en place les moyens suivants :

- La garantie du respect du secret professionnel
- L'organisation d'une période de familiarisation
- Le soin accordé aux accueils et aux retours
- L'application ABCrèche
- L'affichage dans le hall
- La mise à disposition de brochures ONE et d'informations
- La réunion annuelle de parents
- Et à tout moment, un rendez-vous avec la direction peut être obtenu.

IV. Les trois grandes étapes à la crèche :

1. La familiarisation :

Comme stipulé dans le contrat d'accueil, la période de familiarisation est une condition essentielle pour le bien-être de chacun et c'est pourquoi elle sera organisée pour chaque enfant quelles que soient les circonstances.

Les deux parents sont invités à participer en fonction de leur disponibilité. Si aucun des deux parents ne peut être présent, l'enfant peut être accompagné d'un autre adulte qui lui est proche et le connaît bien (grands-parents, marraine, oncle,...).

Dans la mesure du possible, cette période s'organise de la manière suivante :

- Cinq périodes en présence de l'enfant, d'un parent et de la puéricultrice de référence :
 1. Période d'environ $\frac{3}{4}$ d'heure en dehors du service. Le questionnaire « Mon quotidien », complété préalablement par les parents, est lu lors de cette première rencontre. Il sert de base pour la discussion.
 2. Période d'environ $\frac{3}{4}$ d'heure dans le service avec un parent. Cette phase permet de rencontrer les autres puéricultrices et les enfants du service. La puéricultrice de référence entre en relation avec l'enfant essentiellement par la parole et par le jeu.
 3. Période d'environ $\frac{3}{4}$ d'heure en dehors du service à un moment de repas. Le parent donne le repas à l'enfant en présence de la puéricultrice.
 4. Période d'environ $\frac{3}{4}$ d'heure dans le service à un moment de repas. La puéricultrice donne le repas à l'enfant en présence du parent.
 5. Période d'environ $\frac{3}{4}$ d'heure dans le service de l'enfant seul. Pendant ce temps, la directrice rencontrera le parent pour compléter le dossier administratif et le dossier médical mais aussi pour soutenir et répondre à toutes les questions des parents.
- Cinq périodes où l'enfant est accueilli en dehors de la présence des parents :
 - Une période de 2 heures
 - Quatre périodes de 3 heures = Une « petite journée » avec un repas et une sieste

A tout moment, les parents peuvent joindre la crèche par téléphone si besoin. De même, les parents restent accessibles en cas de nécessité.

Une évaluation est effectuée après chaque étape et en fin de familiarisation par la puéricultrice de référence et les parents. Le nombre de période pourra être augmenté en fonction du besoin de l'enfant ou de son parent et être revu d'un commun accord.

Cette répétition de courtes rencontres rapprochées est favorable pour tisser des liens de confiance. Nous sommes présents pour soutenir et répondre à toutes les questions des parents.

Après une absence prolongée de l'enfant de plus d'un mois, une nouvelle petite phase de re-familiarisation peut être envisagée.

En présence des parents : le temps d'accueil n'est pas facturé.

En l'absence des parents : seules les « petites journées » seront facturées.

2. Le passage de section :

Lorsque l'enfant grandit, ses besoins évoluent. Il acquiert la position debout puis la marche. Il a alors besoin d'un autre espace de vie plus adapté à son développement psychomoteur. Le groupe d'enfants âgés d'environ 15 mois change de service et descend dans le service du rez-de-chaussée. Selon notre organisation, ce passage a généralement lieu en janvier, mai et septembre mais peut être adapté en fonction des besoins spécifiques de chacun.

Afin d'assurer la continuité des soins et de conserver la relation de confiance, la puéricultrice de référence accompagne son groupe d'enfants dans le nouveau service.

Elle prend le temps de visiter le service du rez-de-chaussée avec chaque enfant de son groupe un peu avant l'entrée effective dans la section. Ces moments privilégiés permettent à l'enfant de découvrir ce nouvel environnement en toute sécurité.

3. La fin du séjour :

A peine les liens tissés que l'heure du départ a déjà sonné. La famille et l'enfant doivent quitter un univers devenu familier, mais aussi des personnes auxquelles ils se sont accoutumés. Pour l'équipe également, le départ d'un enfant est un moment particulier. Comment se dire au revoir ?

La date de fin de séjour est définie avec les parents au moment de l'inscription et confirmée quelques semaines avant son départ.

Pour se séparer le plus sereinement possible, chaque départ est préparé au cours du dernier mois.

- L'équipe évoque avec l'enfant ce que sera son « après crèche » (livres, photos etc.)
- Elle explique la situation aux autres enfants,
- Le dernier jour d'accueil, une petite fête est organisée dans le service en interne,

C'est toujours avec plaisir que nous recroisons un « ancien ». Nous apprécions avoir des nouvelles quelques jours, quelques mois ou même quelques années plus tard.

V. La communication :

La crèche attache une importance toute particulière à l'établissement d'une bonne communication :

- *La communication entre collègues :*

Les puéricultrices et la direction veillent à se transmettre avec précision les informations utiles relatives à chaque enfant oralement ET par écrit via des supports internes à la crèche et à l'application ABCrèche.

- *La communication « Crèche – Famille » :*

Chaque matin, les parents transmettent les informations utiles à la journée d'accueil oralement. De la même façon, au retour de l'enfant, les puéricultrices transmettent les informations de la journée passée à la crèche.

- *L'application ABCrèche :*

La priorité est accordée aux échanges verbaux. Néanmoins, le support écrit est utile et nécessaire à l'équipe quotidiennement pour assurer la continuité des soins tout au long de l'accueil. Il permet également de garder une trace des échanges.

Nous avons fait le choix d'utiliser l'application ABCrèche pour la gestion administrative et le suivi des soins quotidiens. Chaque parent a un accès sécurisé au portail parents :

- Données administratives dans le respect du RGPD : contrat, données administratives, dernières mesures lors des consultations médicales etc.
- Factures
- Calendrier
- Demandes de congés et de jours d'accueil supplémentaires éventuels
- Encodage des certificats médicaux
- Communications diverses
- Soins quotidiens : détail du déroulement de la journée (accessible en fin de journée)

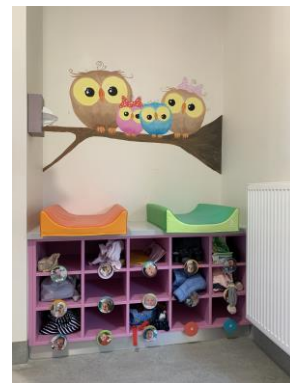
VI. L'accueil le matin et le retour le soir :

Pour garantir un passage harmonieux famille - crèche, l'équipe propose la mise en place d'un rituel de séparation à l'arrivée de l'enfant et de retrouvailles au retour de son/ses parents. Ces moments demandent une grande disponibilité de la part de la puéricultrice présente et du parent qui amène l'enfant. Il est important de prendre son temps. C'est pour cette raison qu'il est demandé aux parents d'arriver 10 minutes à l'avance. Ces rituels seront respectés le plus souvent et le plus longtemps possible.

Voici comment ils se déroulent :

- Le matin, l'enfant et son parent arrivent dans le grand hall où un casier personnel est mis à disposition. Afin de favoriser la liberté de mouvement, nous demandons aux parents de déshabiller l'enfant. Ils s'assurent que ses vêtements ne gênent ni la marche, ni les mouvements et sont adaptés à la météo.

- Les petits :



- Les grands :



Remarque : Pour les grands, lors des beaux jours, les chaussures, bonnets/casquettes, pulls et/ou manteaux seront déposés à l'entrée du service dans les petits casiers blancs.

Attention, les vêtements seront étiquetés au prénom de l'enfant.

- Après leur passage par le grand hall, l'enfant et ses parents se rendent dans le service. La transition entre le vestiaire et le lieu de vie se fait en douceur, selon le rythme de l'enfant. Ainsi, la puéricultrice ne quitte pas le service pour l'accueillir et reste disponible pour les autres déjà présents. Les frères et sœurs qui accompagnent, suivent le parent. Aucun enfant ne peut rester sans surveillance au sein de la structure.
- Dans chaque service, une « zone » délimite le début du lieu de vie. Pour ne pas perturber la sécurité affective et l'activité des enfants déjà présents, aucun parent n'investit le lieu de vie, sauf au moment de la familiarisation.
- Chaque jour, les parents ont la possibilité de rencontrer une puéricultrice du service et ainsi de dialoguer avec elle sur base de la farde de communication.

Nous demandons aux parents de respecter l'intimité de l'entrée dans le service. Cette zone doit permettre la discrétion et le secret professionnel.

- La puéricultrice prendra le temps nécessaire avant de prendre l'enfant dans ses bras et également avant de le déposer pour jouer (faire un dernier bisou, un dernier coucou au parent,...).
- Le soir, ce sont les parents qui rhabillent l'enfant dans le grand hall. C'est une façon de prendre le temps de se retrouver.

Pour une transition harmonieuse et un début de journée favorable, l'enfant a déjeuné et/ou a bu son biberon au sein de sa famille avant son arrivée le matin.

Néanmoins, si l'enfant a besoin d'un complément de lait lors de son arrivée à la crèche, un espace au calme est accessible au premier étage pour les mamans qui allaitent ou pour le parent qui souhaiterait donner un biberon.

Afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et gérer l'organisation du service, nous demandons aux parents de respecter au maximum l'horaire inscrit sur la fiche mensuelle (annexe au contrat d'accueil). De plus, l'heure du retour est à reconfirmer chaque jour dans la farde de communication. Pour tout changement en cours de journée, les parents préviennent le service.

VII. Répondre aux besoins de l'enfant :

Les puéricultrices adaptent chaque journée en fonction des besoins individuels des enfants présents.

1. La sécurité affective

- Pour permettre la réalisation du projet d'accueil mais aussi dans l'intérêt d'une meilleure inclusion possible de chaque enfant, la crèche prévoit une fréquentation minimale obligatoire de 12 présences journalières mensuelles (jour ou demi-jour) hors périodes de congés annoncées par les parents.
- Des repères stables sont mis en place et permettent à l'enfant de se rassurer (ordre chronologique du déroulement de la journée, les mêmes puéricultrices, ...)
- La puéricultrice de référence renforce ce sentiment de sécurité en prenant le temps de connaître l'enfant par l'observation, en créant un lien affectif avec lui et en répondant au mieux à ses besoins.
- Les puéricultrices restent tout le temps à portée de vue ou de voix. Les enfants ne sont jamais seuls.
- Les puéricultrices accueillent les différentes émotions (joie, peur, colère, tristesse) de l'enfant. Elles observent, écoutent avec respect et les verbalisent avec lui.
- Elles tiennent compte en particulier des signes de malaise et tentent de les réduire autant que possible. Si besoin, le coin sensoriel sera utilisé à cette fin.
- La présence de « doudou » : A tout moment de la journée, si l'enfant en ressent le besoin, il peut se tourner vers son « doudou » pour se consoler, se sécuriser, se ressourcer, ...
Les parents veillent à faire suivre « doudou » lors des allers et retours entre la maison et le milieu d'accueil et s'assurent qu'il soit sans danger pour l'enfant : la taille et le poids du « doudou » est adaptée de façon à ce que l'enfant puisse se dégager seul durant son sommeil.
- En cas de besoin, les puéricultrices évoquent les parents et/ou les personnes importantes pour l'enfant. (Par exemple : « Papa et maman te manquent, tu penses à eux, ils sont au travail, ils viendront te rechercher ce soir après le goûter »)

2. Les soins

Les premiers soins d'hygiène et médicaux sont réalisés à la maison.

Les soins sont des moments privilégiés et de qualité relationnelle. Ils sont prioritairement réalisés par la puéricultrice de référence.

- Les petits soins médicaux :

Les puéricultrices sont autorisées :

- à nettoyer le nez de l'enfant au liquide physiologique. Les soins de nez sont réalisés si nécessaire pour l'aider à mieux respirer et pour limiter la transmission des microbes. Les parents fournissent du liquide physiologique en quantité suffisante de façon régulière,
- à nettoyer les yeux au liquide physiologique,
- à contrôler la température d'un enfant lorsqu'elles le jugent opportun. Chaque enfant a son thermomètre personnel fourni par les parents,
- à administrer du paracétamol en cas de température supérieure à 38.5°.

Remarque : Le paracétamol sous forme de DAFALGAN® sirop est fourni par la crèche lors de fièvre ponctuelle. Si l'enfant est malade, le parent veillera à apporter son flacon durant toute la durée de la maladie.

Les autres médicaments (ibuprofène, aérosol, puff, sirop, gouttes, arnica,...), ne sont administrés que sur prescription médicale.

- Le change

La puéricultrice veille à avoir des gestes doux et fait appel à la participation de l'enfant. Elle lui parle et lui explique toutes ses actions. Elle lui montre les objets utilisés. Elle prend son temps.

Le change est réalisé à l'aide d'un coton de change et de l'eau en cas d'urines et d'un gant de toilette avec de l'eau et du savon en cas de selles. Les parents veillent à apporter les langes et une crème protectrice telle que Dermocrem®, Inotyol®, Bepanthol®,...

Pour rappel, les crèmes de change médicamenteuses de type Daktozin® nécessitent une prescription médicale.

- Acquisition de la propreté

Cette étape concerne uniquement l'enfant qui en manifeste de l'intérêt. Il ne sert à rien de commencer trop tôt. Comme pour toutes les acquisitions, l'enfant va suivre son propre rythme.

Une fois qu'il est prêt, il faut lui faire confiance et veiller à l'accompagner chaque jour. C'est dans cette optique que notre milieu d'accueil refuse de fixer une échéance (ex : être « propre » pour rentrer à l'école).

Dès qu'il débute à la maison, il est important que les parents nous en informent et veillent à fournir du linge de rechange en suffisance.

A la crèche, l'enfant n'ira sur le petit pot qu'à sa demande ou suite à une proposition de la puéricultrice.

Les accidents font partie du processus d'acquisition du contrôle sphinctérien. Aucun commentaire négatif ou disqualifiant ne sera fait lors d'un accident ou refus de l'enfant.

3. Les repas

- L'allaitement maternel :

Si la maman souhaite poursuivre l'allaitement maternel après l'entrée en crèche de son enfant, nous disposons d'un espace spécifique au calme. L'organisation de pauses allaitements peut être discutée. Les puéricultrices peuvent également donner le lait maternel durant la journée au biberon, à la tasse ou à la cuillère. Dans ce cas, les parents veillent à placer le lait maternel au réfrigérateur directement après l'avoir tiré. Pour assurer une bonne conservation du lait, les parents transportent le lait dans un sac isotherme. Le biberon/récipient/sachet est étiqueté avec le nom et le prénom de l'enfant et la date de « production ». Dès réception, le lait maternel sera placé dans le réfrigérateur par la puéricultrice et conservé 4 jours maximum. Pour le conserver plus longtemps, il pourra être congelé dans les 24 heures après qu'il ait été tiré. À une température égale ou inférieure à -18°C , du lait maternel surgelé peut se conserver 6 mois. Le lait maternel sera dégelé dans un chauffe-biberon et consommé dans les 24h.

- Le biberon de lait :

Tant que l'enfant a une alimentation exclusivement lactée, la crèche fournit les bouteilles d'eau et un lait infantile de base. Les parents peuvent fournir un lait individuel spécifique (HA, AR, ...) prescrit par le médecin de l'enfant.

Les parents apportent une boîte de lait infantile fermée au nom de l'enfant. La puéricultrice y inscrira la date d'ouverture.

Si les parents le souhaitent, la puéricultrice prélèvera la quantité nécessaire de lait infantile dans un récipient propre, fermé hermétiquement au nom de l'enfant. Ce récipient restera à la crèche. Attention, cette procédure ne peut se faire que si le milieu d'accueil a en sa possession la cuillère doseuse spécifique au type de lait.

Lorsque la diversification alimentaire aura débuté, les laits infantiles peuvent être fournis sous forme de dosettes. Les parents veillent :

- à étiqueter chaque dosette : Nom, prénom, type de lait et quantité
- à laver les dosettes après chaque utilisation.
- à ne pas dépasser la date d'1 mois d'ouverture de la boîte de lait artificiel.

Si l'enfant reçoit du lait 2ème âge sous forme liquide à la maison, les parents peuvent fournir une brique de lait fermée.

- Le complément au petit déjeuner :

Les enfants prennent leur petit-déjeuner en famille.

Chez les bébés, le premier biberon est donné selon le rythme de l'enfant.

Chez les grands, un complément au petit déjeuner composé d'une portion de fruits est proposé aux enfants vers 8h30.

- Le repas de légumes :

Pour les repas de midi, la crèche travaille avec un traiteur spécialisé. Ce service suit les recommandations de l'ONE en matière d'alimentation et nous livre les repas 2x/semaine. L'équipe réchauffe et proportionne les repas selon les besoins dans leur service. Comme vous pourrez le constater par l'affichage des menus dans le hall d'entrée, ceux-ci sont équilibrés, adaptés et surtout variés. Ils sont servis avec un gobelet d'eau.

Si l'enfant doit suivre un régime particulier, pour chaque spécificité, les parents fournissent un certificat médical. Les repas seront adaptés dans la mesure du possible.

- Le repas de fruits :

Le goûter constitue un repas à part entière. Evoluant au fil des saisons, il est composé : d'un féculent (ex : pain beurré), d'un fruit (de préférence de saison), d'un produit laitier (2 à 3 x / semaine, uniquement chez les « grands ») et d'un gobelet d'eau.

Le menu a été établi par l'équipe et soumis au contrôle d'une diététicienne de l'ONE pour en vérifier l'équilibre.

- Chez les petits :

Pour renforcer le lien affectif avec la puéricultrice de référence, le repas est donné à l'enfant dans les bras.

La diversification alimentaire est toujours débutée à domicile par les parents. Afin d'assurer la continuité de l'acquisition, les parents en informeront les puéricultrices.

A partir de neuf mois, nous commencerons à modifier la texture des aliments. Ainsi, petit à petit, l'enfant apprendra à manger des aliments écrasés puis en morceaux et à boire au gobelet.

Une fois qu'il maîtrise seul la position assise, il est installé à table et apprend à manipuler une cuillère, toujours accompagné par la puéricultrice.

- Chez les grands :

Progressivement, l'enfant acquiert suffisamment d'autonomie pour s'alimenter avec moins d'aide.

Les repas sont pris tous ensemble dans l'espace repas. Chaque puéricultrice réunit les enfants du groupe d'enfants qu'elle accompagne autour d'une même table. Cela lui permet de continuer à s'occuper de façon privilégiée de chacun d'eux.

La puéricultrice invite l'enfant à rester assis pendant le moment de son repas, à utiliser ses couverts en fonction de ses capacités, à goûter les aliments proposés,...

Quel que soit son âge, l'enfant mangera à sa faim selon son besoin. En aucun cas l'alimentation ne sera forcée.

Sauf situation exceptionnelle, nous ne réveillons pas un enfant qui dort pour manger. Il se peut donc qu'un parent arrive et que son enfant n'ait pas encore reçu son repas. Au choix, soit le parent attend patiemment que la puéricultrice lui donne, soit le parent prend le temps de lui donner à la crèche (dans le grand hall pour les grands ou le coin allaitement pour les petits). Aucun repas ne peut être repris à la maison.

4. Le repos

Les siestes s'effectuent au calme dans le dortoir du service. L'équipe veille à ce que l'enfant dorme dans les meilleures conditions possibles.

- Chez les petits :

Le rythme de sommeil de chacun est respecté. L'enfant retrouve son lit avec son doudou et sa sucette (s'il en prend une) dès les premiers signes de fatigue. Nous essayons de ne pas le réveiller.

- Chez les grands :

Le matin, si la puéricultrice observe des signes de fatigue, elle proposera à l'enfant d'aller dans son lit pour se reposer. Si ce n'est pas le cas, la sieste a généralement lieu après le repas vers 12h30. Ce sont les enfants qui définissent la durée de la sieste. Ils sont levés au fur et à mesure de leurs réveils.

5. Le jeu

Le jeu est essentiel pour le développement de l'enfant et pour la construction de sa personnalité :

- Il se découvre (son corps, ses mouvements)
- Il explore son environnement, les objets qui l'entourent
- Il s'exprime au travers du jeu. C'est son moyen privilégié de communication
- Il entre en relation avec les autres, se socialise
- Il expérimente le partage
- Il assimile les règles du respect de l'autre et de lui-même

Si l'enfant se sent en sécurité, il est naturellement curieux. La puéricultrice observe, encourage, répond aux demandes de l'enfant, veille au bon déroulement de l'activité. L'enfant est libre de jouer selon son imagination, son désir du moment et l'adulte intervient peu. Il laisse l'enfant découvrir par lui-même de façon autonome.

Dans chaque service, un espace de jeu est aménagé en accord avec le niveau du développement psychomoteur des enfants et de leurs intérêts. Il invite à l'expérimentation, à la découverte d'odeurs, de textures, de sensations. Les jeux et jouets sont proposés en nombre suffisant, sécurisés, en bon état, diversifiés et sont renouvelés dans le décours de la journée.

– Pour les petits :

Il est important que les plus jeunes retrouvent des repères lorsqu'ils sont accueillis. C'est pourquoi chaque bébé a un petit panier de jeux mis à sa disposition. Ils sont placés autour de lui lorsqu'il est installé sur un tapis.

Situé à l'étage, le service des bébés n'offre pas de terrasse. Néanmoins, dès que le temps et l'organisation le permet, les puéricultrices promènent les enfants en poussette aux alentours de la crèche.

– Pour les grands :

Diverses activités sont proposées chaque semaine. Nous respectons leur choix d'y participer ou non. Nous nous efforçons de maintenir le calme et la sérénité. Pour nous y aider, nous formons des petits groupes d'enfants et nous répartissons sur les différents espaces disponibles (service, hall, espace sensoriel, extérieurs).

Pendant les jeux libres, les puéricultrices restent disponibles et attentives. Avec respect et empathie, elles veillent à leur donner des repères et des limites nécessaires à la vie en collectivité.

Grâce à un accès direct sur les extérieurs du bâtiment, les puéricultrices proposent d'aller jouer dehors le plus souvent possible. Nous sensibilisons les parents à habiller leur enfant avec une tenue adaptée.

VIII. L'hygiène :

- Les sur-chaussures : toute personne qui entre dans la crèche doit porter des sur-chaussures. Celles-ci sont mises à disposition à l'entrée.
- Les animaux sont interdits.
- Il est strictement interdit de fumer dans le milieu d'accueil mais également à l'extérieur en présence des enfants.
- Hygiène des locaux : un nettoyage quotidien des sols et de toutes les surfaces lavables est assuré par deux techniciennes de surface selon les techniques recommandées par l'ONE. Si nécessaire des désinfections sont réalisées.
- Hygiène des objets, des jouets : ils sont en matière facilement lavable et sont lavés et désinfectés régulièrement.
- Hygiène des vêtements de travail et du linge :
 - Le personnel dispose de blouses de travail et de chaussures réservés au milieu d'accueil
 - La literie est personnelle à chaque enfant, elle est changée et lavée tous les 15 jours et en fonction des besoins.
 - Les essuies, gants de toilette et bavoirs fournis par le milieu d'accueil sont personnels à chaque enfant. Ils seront lavés quotidiennement (60°C).
- L'aération : Le renouvellement de l'air est une pratique obligatoire et quotidienne pour assurer un environnement intérieur sain (minimum ¼ heure tous les soirs lors du nettoyage des locaux). Chaque pièce dispose au moins d'une fenêtre qui s'ouvre munie d'une moustiquaire.
- Hygiène des mains : elle est indispensable et incontournable pour prévenir la propagation des germes infectieux et les épidémies.

Le milieu d'accueil veille à ce que le lavage des mains du personnel mais aussi des enfants soit particulièrement respecté, bien réalisé et aux bons moments. Il en est de même pour la désinfection des mains du personnel lorsque celle-ci est nécessaire.
- Hygiène alimentaire : comme tous les milieux d'accueil de la petite enfance, nous sommes soumis au contrôle de l'AFSCA.

IX. Formation, remise en question et évolution de notre projet d'accueil :

Accueillir de jeunes enfants nécessite des compétences professionnelles spécifiques. Chaque membre de l'équipe est en possession du diplôme requis (cf. liste établie par l'ONE). Durant l'année, nous encadrons également des stagiaires en puéricultrice, aspirantes en nursing ou auxiliaires de l'enfance.

Afin d'améliorer la qualité de notre accueil et soutenir chaque professionnelle dans son travail, une réunion d'équipe a lieu 4x/an après 18h00, en dehors de la présence des enfants. Ces moments de rencontre nous permettent de réfléchir ensemble, de réévaluer nos pratiques, de trouver des solutions si besoin, de travailler sur des sujets variés, toujours en lien avec notre projet d'accueil.

Le milieu d'accueil met en place toutes les conditions nécessaires à la formation continue des membres du personnel.

Cela signifie que la crèche ferme ses portes 2 à 3 jours/an pour permettre à son personnel de participer à des journées pédagogiques ou de formation. Les parents seront avertis à temps des jours de fermeture.

Dans le cadre du code de qualité de l'accueil fixé par le gouvernement, et sous le contrôle de l'ONE, nous veillons à nous fixer de nouveaux objectifs régulièrement.

Actuellement, nos objectifs principaux sont :

- Créer une version synthétique du Projet d'accueil
- Créer un espace pour accueillir une section de « Grands »
- Organiser des ateliers réguliers d'éveil culturel

Nous réactualisons régulièrement le projet d'accueil en fonction de nos objectifs et de nos réflexions. En cas de changement significatif, celui-ci est transmis aux parents en cours d'accueil et est accessible sur le site internet de notre commune :

<https://www.oreye.be/ma-commune/education/enfance/milieux-daccueil/creche-les-ptites-oreye>

Notre projet pédagogique est en constante évolution au service des enfants accueillis.